

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 AOUT 2012

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER – MERCIER – BRUEZ - LAUDE – CARPENTIER
MMES LAGEAT – CACHEUX - WIART
ABSENTS EXCUSES : MM LECHAPTOIS – MASSON - BRUEZ
MMES CATTIAUX - COQUART

Mr René CUVILLIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1°) Schéma de Coopération Intercommunale : décision sur le nouveau projet arrêté par le Préfet :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre en date du 13 juillet 2012 de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais lequel a, par arrêté, défini le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Marquion et Osartis.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision en date du 17 novembre 2011, le Conseil Municipal a notamment rejeté à l'unanimité le projet d'amendement visant à fusionner les communautés de communes de Marquion, d'Osartis et de l'enclave

Il propose à l'assemblée de camper que sa position et de rejeter le nouveau projet de périmètre de la future communauté de communes arrêté par Mr le Préfet du Pas-de-Calais.

Proposition acceptée à l'unanimité

2°) Fixation des Tarifs du Columbarium et révision des autres tarifs

Consécutivement à la réalisation du columbarium, le Conseil Municipal décide de fixer :

- à perpétuité la durée des concessions du columbarium
- à 1.000 euros le montant d'un emplacement (un emplacement peut contenir 4 urnes)
- à 100 euros le montant de la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir

Le Conseil Municipal approuve également le projet de règlement du columbarium et du jardin du souvenir proposé par Mr le Maire.

Monsieur le Maire propose de réviser des concessions du cimetière. Il indique qu'actuellement une concession à perpétuité s'élève à la somme de 180 euros

Le Conseil municipal décide de fixer à 360 euros le montant des concessions.

3°) Projet ZDE :

Monsieur le Maire indique qu'une société de construction d'éoliennes a démarché les agriculteurs de la commune.

Monsieur le Maire précise que contrairement à ce que cette société affirme, il ne lui a pas donné l'autorisation de procéder à ce démarchage.

Il indique en outre que pour le moment la Commune n'a pas de projet de création de zone de développement éolien.

4°) SIDEN-SIAN : adhésion de 4 nouvelles communes

La commune émet un avis favorable aux demandes d'adhésion :

- des communes de Brebières (62) et de Monceau-Les-Leups (02) pour la compétence « Eau potable et Industrielle »
- des communes de Rumilly en Cambrésis (59) et Vorges (02) pour la compétence assainissement collectif »

5°) Transfert de compétence du SDIS :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 mai 2012, la Communauté de Communes de Marquion a décidé de se doter de la compétence financière relative à la prise en charge de la contribution incendie et secours destinée au financement du service départemental à compter du 1^{er} janvier 2013

Il informe l'assemblée que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a invité le conseil communautaire à annuler sa délibération au motif d'une part que le versement de la contribution au SDIS n'est pas une compétence en soi mais une modalité d'exercice de la compétence de gestion des services d'incendie et de secours ; d'autre part que la Communauté de Communes de Marquion a été créée postérieurement à une Loi de 1996 accordant la compétence de gestion au SDIS

6°) Questions diverses :

* révision des tarifs de la restauration scolaire : le prix du repas est maintenu à 3 euros

* branchement des forains : la Commune envisage l'acquisition d'un coffret de branchement provisoire afin de limiter les coûts de mise en service par EDF. Un devis a été sollicité auprès de la Sté EITF, il s'élève à la somme de 1.040,10 euros

* Fonds de Soutien au Communes touchées par le redéploiement territorial des armées : Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a transmis le dossier de la commune au Ministère de l'Intérieur. Une réponse devrait nous parvenir en fin d'année

* Stèle les Flammes de l'Espoir : Monsieur le Maire indique que le devis établi par la Sté Europortail pour le décapage et le grenailage de la stèle s'élève à la somme de 3.548,53 euros

7°) PLU : délibération autorisant Monsieur le Maire à répondre au Tribunal administratif

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Mr et Mme David LELEU, rue des Minières ont formulé auprès du Tribunal Administratif de Lille une requête introductive d'instance visant à annuler la délibération du 15 juin 2012 portant approbation du PLU de la commune.

Il demande à l'assemblée de lui accorder l'autorisation de répondre au Tribunal Administratif.

Autorisation donnée à l'unanimité.

Le Maire